

#### **RETURN BIDS TO:**

#### ENVOYER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada 635, 8° Avenue S.-O., bureau 1300 Calgary (Alberta) T2P 3M3 Télécopieur : 403-292-4475

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Bureau 1300 635, 8° Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P 3M3

Title-Sujet Stabilisation de murs en maçonnerie Parc national Banff					
Solicitation No No. de l'invitation         Date:           5P420-16-5173/A         10 août 2016					
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-16-00743498		uc	Client Ref. No. – No. de réf du client. n/a		
Solicitation	n Closes:				
			me Zone - Fuseau horaire DT - HAR		
F.O.B F.A.l Plant-Usin	··	n: 🗹	Other-Autre: □		
Address Inqu	iries to: - Adresser toute d	emand	e de renseignements à :		
Nathaniel H	Iarrison nath	naniel	.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No No de téléphone Fax No No de FAX:					
(403) 292-4572 (403) 292-4475					
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:					
See Herein – Voir ici					

#### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on beha	alf of the Vendor/Firm
Nom de la personne autorisée a signer au r	nom du fournisseur/ de l'entrepreneur
Titale - Titre	
Thate - Thre	
Telephone No N° de telephone:	
Facsimile No N° de télécopieur:	
Signature	Date



Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maconnerie – Parc national Banff

#### **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **DÉPÔT DIRECT**

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter [Nom] à [email address] afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: http://www.depotdirect.gc.ca

#### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

#### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

#### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

Buver - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Stabilisation de murs en maçonnerie - Parc national Banff

#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives a l'integrite - Declaration de condamnation a une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite des lieux

IP05 Révision des soumissions IP06 Résultats de l'appel d'offres

Fonds insuffisants IP07

IP08 Période de validité des soumissions

Documents de construction IP09

IP10 Sites Web

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) – R2710T (2016-04-04)

IGU I	Dispositions relatives a lintegrite - sournission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet d'une soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01	Modifications aux documents du contrat

CS02 Condition d'assurance

IG18

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 SA02 SA03 SA04 SA05 SA06	Identification du projet Nom commercial et adresse du soumissionnaire Offre Période de validité des soumissions Acceptation et contrat Durée des travaux
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Annexe A	Formulaire d'établissement des prix
Annexe B	Disposition relatives à l'intégrité-liste de noms
Annexe C	Formulaire d'attestation
Annexe D	Formulaire d'attestation d'assurance

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

## IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

a. <u>Déclaration de condamnation à une infraction</u>

avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers soustraitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement.

#### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :
  - a) Appel d'offres Page 1;
  - b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c) Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04):
  - d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
  - e) Dessins et devis;
  - f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
  - Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

#### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins 5 jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maconnerie – Parc national Banff

suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le **17 août 2016 à 13 heures**. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter au 116, av. Park, à Banff au parc national de Banff (Alberta).

Les soumissionnaires sont priés de s'inscrire auprès de l'autorité contractante avant la visite des lieux.

Cette visite des lieux est FACULTATIVE. Le représentant du soumissionnaire pourrait être tenu de signer une feuille de présence.

#### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 403-292-4475.

#### IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à nathaniel.harrison@pc.gc.ca

#### IS07 FINANCEMENT INSUFFISANT

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
- a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
  - (i) annuler l'appel d'offres;
  - obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse:
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

- (i) annuler l'appel d'offres;
- (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
- (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP10 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Stabilisation de murs en maçonnerie - Parc national Banff

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (Formulaire PWGSC-TPSGC 504) : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (Formulaire PWGSC-TPSGC 505) : <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf</a>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (Formulaire PWGSC-TPSGC 506) : <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des CCUA

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction <a href="http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\_travail/contrats/echelle/index.shtml">http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\_travail/contrats/echelle/index.shtml</a>

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html">http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html</a>

Formulaires d'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### **CS01 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT**

Le terme « ingénieur » est remplacé par le terme « représentant ministériel » aux plans et devis.

#### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### 1. Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2. Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
  - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
  - c) Dessins et devis :
  - d) Conditions générales et clauses :

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04)
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts	s admissibles pour les modifications de contrat sous		
CG6.	4.1 Conditions supplémentaires;	R2950D	(2015-02-25);

- e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

- 1) Description des travaux : Stabilisation de murs en maçonnerie Parc national Banff
- 2) N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-16-5173/A

Les travaux visés par le présent contrat consiste le remplacement, la réparation et le rejointoiement de murs de maçonnerie à onze (11) endroits au parc national Banff.

SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Nom :	
Adress	e :
Téléph	one : NEA :
SA03	OFFRE
1)	Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et d'achever les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de
	\$ (TPS/TVH en sus)
	Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.
	Les soumissionnaires sont rappelés qu'il est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tout le travail tel que décrit dans les plans et devis.

#### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

#### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

#### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux au plus tard le 30 septembre 2017.

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-16-5173/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Stabilisation de murs en maçonnerie - Parc national Banff

#### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

_/9	gararine de courrine de courri					
SA08	SIGNATURE					
	Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)					
Signati	ire	Date				

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.
- 3) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- 4) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Remarque: Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	total (taxes non
1 A	01 21 00	Mobilisation/démobilisation	Montant forfaitair e	1	-	\$
1 B	01 25 20	Coûts principaux	Montant forfaitair e	1	-	50 000,00 \$
MONTANT TOTAL 1.					\$	

2	L-100	Belvédère du Mont-Castle – Mur de pierres  Nota : La majorité des pierres pour cette réparation de mur pourront être trouvés sur place entre le mur et la clôture à cervidés (Toute pierre supplémentaire nécessaire proviendra du mur au 553, rue Marmot, à confirmer) Si une quantité suffisante n'est pas disponible sur place, l'entrepreneur doit acheter toute pierre supplémentaire auprès d'un fournisseur local.				
А	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 125.0 m.l. de longueur x 750 mm de largeur x 150 à 300 mm de hauteur. 50 emplacements le long du mur ~ 2.5 m.l. par emplacement, remplacer pierre et réparer le mortier	m	125	\$	\$
В	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
С	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 200 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
D	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 500 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
Е	L-100	Reconstruire le partie supérieure du mur à une hauteur max. du mur existant (~900 mm au-dessus du niveau du niveau du sol) ~ 3.75 m.l. de longueur x 750 mm de largeur x 900 mm de hauteur	m	3.75	\$	\$
F	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 500 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
G	L-100	Dessus du mur adjacent au chemin doit être reconstruit 60 m.l. de longueur x 150 à 300 mm de largeur x 750 mm de hauteur. Supposer que la fondation est stable	m	60	\$	\$
Н	L-100	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	94	\$	\$

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

I	L-100	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1		-	\$
	MONTANT TOTAL 2.						\$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix ui (taxes	non	Prix estimatif total (taxes non comprises)
3	L-200	Hillside Meadows - Cairn des scouts et mur de Nota : Cairn et mur ~ 320 m.l. de la route, tous le au matériel: La majorité des pierres pour cette ré supplémentaire devra provenir d'un fournisseur	es travaux d éparation po				
А	L-200	Une partie du mur s'et détachée de la structure existante - 1.75 m .l. de longueur x 200 mm de largeur x 250 mm de hauteur (±). Reconstruire avec des pierres existantes et s'assurer que la nouvelle partie du mur soit attaché au mur existant	m	1.75		\$	\$
В	L-200	Dommage au sommet du mur - 1,5 m.l. de longueur x 150 mm de largeur x 200 mm de hauteur- Reconstruire avec des pierres existantes et réparer le mortier.	m	1.5		\$	\$
С	L-200	Cairn – remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 150 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2		\$	\$
D	L-200	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	4		\$	\$
Е	L-200	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du cairn et du mur	m2	8.5		\$	\$
F	L-200	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-		\$
	MONTANT TOTAL 3.						

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
4	L-300	Aire de fréquentation diurne Fireside – Foyer Nota: La majorité des pierres pour cette réparati supplémentaire devra provenir d'un fournisseur	on pourront	être trouvée	s sur place et toute	pierre
Α	L-300	Reconstruire le coin ~ 450 mm de longueur x 650 mm de largeur x 750 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
В	L-300	Enlever la barre d'armature, la partie apparente doit meulée afin qu'elle soit lisse et d'affleurement la surface supérieure de la pierre	ch.	7	\$	\$
С	L-300	Remplacer pierre manquante ~ 250 mm de longueur x 200 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
D	L-300	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	45	\$	\$
Е	L-300	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$
F	L-300	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du foyer	m2	45	\$	\$

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Num d'art		Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
G	L-300	Couronnement du foyer en béton, y compris : la fourniture et l'installation du béton, le coffrage, la coulée et la finition du couronnement en béton.	montant forfaitair e	1	-	\$
н	L-300	Couronnement de cheminée – fournir et installer un couronnement Gelco noir à conduit galvanisé unique de 330 mm x 330 mm (pièce numéro 13407) avec supports galvanisés montés sur le couronnement du foyer en béton.	montant forfaitair e	1	-	\$
		ΓAL 4. ———	\$			

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
5	L-400	Belvédère du ch. Norquay – mur de pierres Nota :La majorité des pierres peuvent provenir d provenir d'un fournisseur local.	lu 553, rue l	Marmot. Tou	te pierre supplémen	taire devra
А	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
В	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 2.5 m.l. de longueur x 200 mm de largeur x 300 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2.5	\$	\$
С	L-400	Début du sentier. Remplacer pierre manquante 50-100 mm de longueur x 50 mm de largeur x 100 à 150 mm de hauteur (des deux côtés). Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
D	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 300 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
Е	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 50 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
F	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 2.0 m.l. de longueur x 150 mm de largeur x 200 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2	\$	\$
G	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
Н	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$
ı	L-400	Réparation des joints – rejointoyer les joints de mortier détaché, s'assurer que les panneaux de fibres imprégnés d'asphalte sont fonctionnent comme prévu et sont intact et intacts.	ch.	3	\$	\$
J	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 300 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
К	L-400	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	88	\$	\$
L	L-400	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$
		ΓAL 5. ———	\$			

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
6	L-500	224, av. Banff - Centre d'accueil de Banff – m Nota : Les pierres pour cette réparation peuvent devra provenir d'un fournisseur local.			armot. Toute pierre	supplémentaire
А	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 400 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
В	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 250 mm de longueur x 50 mm de largeur x 300 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
С	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 1.0 m.l. de longueur x 500 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	1	\$	\$
D	L-500	Enlever la partie écaillée de la pierre et la remplacer par une pierre unique pour remplir le trou et la lier avec du mortier	ch.	1	\$	\$
Е	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 25 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$
F	L-500	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	28	\$	\$
G	L-500	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$
	MONTANT TOTAL 6					\$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)				
7	L-600	117, rue Beaver – Entrée principale  Note: Réparation du mur et de la surface. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.								
А	L-600	Pierre détachée, adjacente à la pierre manquante. Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	ch.	1	\$	\$				
В	L-600	Remplacer la pierre supérieure manquante au coin du mur	ch.	1	\$	\$				
С	L-600	Replacer deux pierres manquantes, traitement de plaque de taille Rundle	ch.	1	\$	\$				
D	L-600	Pierre manquante dans une petite partie de la paroi verticale. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$				

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	(tax	unitaire ses non aprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
Е	L-600	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	1.5		\$	\$
	MONTANT TOTAL 7.						\$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)		
8	116, av. Park – mur de pierres  Note: 24 m.l. du mur de soutènement de 30.0 m.l. doivent être enlevés et reconstruits. La hauteur de u mur doit correspondre au niveau du sol derrière le mur. Les pierres supplémentaires pour remplir les trous et augmenter la hauteur hors tout du mur doit provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local. Tous les travaux connexes à la construction du mur de pierres doivent être compris dans le prix par m.l. (construction de base, matériaux de remblai, drainage, etc.)							
А	L-700	Reconstruction complète requise, retirer le mur et le reconstruire avec les pierres existantes (28.0 m.l. x 1 500 mm de hauteur x 450 à 600 mm de largeur)	m	28	\$	\$		
В	L-700	Reconstruire la section du mur à une hauteur entre 300 et 3500 mm plus haute pour soutenir le sol derrière le mur.	m	6	\$	\$		
С	L-700	La section du mur près du garage était en bon état. Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	4	\$	\$		
D	L-700	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$		
	MONTANT TOTAL 8\$							

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
9	L-800 L-801 L-802	553, rue Marmot – mur de pierres  Démolir le mur de pierres existant et reconstruire entreposer les pierres en vu de les réutiliser à d' construction du mur de pierres doivent être com remblai, etc.)	autres sites	. Nota : Tous	s les travaux connex	es à la
Α	L-800 L-801 L-802	Mur n°1 – côté du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Reconstruire devant le sapin. Hauteur du mur ~ 300 mm de hauteur	m	12	\$	\$
В	L-800 L-801 L-802	Matériaux de remblai pour tous les murs ~ 750 mm de profondeur x ~ 400 mm de hauteur x 74 m.l. de longueur	m3	23	\$	\$
С	L-800 L-801 L-802	Mur n°2 – façade du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur ~ 300 à 350 mm	m	35	\$	\$
D	L-800 L-801 L-802	Mur n°3 – façade du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur ~ 250 à 600 mm	m	13	\$	\$

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)	
E	L-800 L-801 L-802	Arrière du bâtiment n° 4 - Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur r~ 300 à 350 mm	m	14	\$	\$	
F	L-800 L-801 L-802	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$	
	MONTANT TOTAL 9.						

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
Cairn Dowling  Note: Petite pierre à remplacer. Rejointoyer le mortier. Parcs Canada détient la pierre utilisée pour remplacer pierre manquante. Il s'agit d'un cairn historique et l'entrepreneur doit prendre soin de ne pas causer des dommages supplémentaires aux Cairn, aux plaques et à la végétation environnante durant la restauration et le nettoyage					causer des	
А	L-900	Réparer la pierre manquante au sommet du Cairn – Parcs Canada détient la pierre manquante	ch.	1	\$	\$
В	L-900	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	6	\$	\$
С	L-900	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du cairn	m2	24	\$	\$
	MONTANT TOTAL 10. \$					\$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimativ e	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)	
11	L-1000	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) – Foyer  Nota: Le mortier est en mauvais état et doit être rejointoyé. Les plaques métalliques. Les plaques métalliques qui supportent la cheminée doivent être remplacées. Les pierres doivent provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.					
А	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	\$	\$	
В	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 100 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier		1	\$	\$	
С	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$	
D	L-1000	Briques réfractaires. Remplacer 2 à 3 assises de briques réfractaires de 38 à 50 mm d'épaisseur.	m	6	\$	\$	
Е	L-1000	Remplacer le linteau sous la cheminée	ch.	1	\$	\$	
F	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$	
G	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$	

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimativ e	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
Н	L-1000	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	40	\$	\$
I	L-1000	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$
J	L-1000	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du foyer.	m2	30	\$	\$
К	L-1000	Couronnement du foyer en béton, y compris : la fourniture et l'installation du béton, le coffrage, la coulée et la finition du couronnement en béton.	montant forfaitair e	1	-	\$
L	L-1000	Couronnement de cheminée – fournir et installer un couronnement Gelco noir à conduit galvanisé unique de 330 mm x 330 mm (pièce numéro 13407) avec supports galvanisés montés sur le couronnement du foyer en béton.	montant forfaitair e	1	-	\$
	_	AL 11. ——	\$			

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)		
12	L-1100	remplacements de pierres à l'arrière du mur (En	Nota : La majorité des travaux de réparation sont des petites pierres sur le bord de la route ainsi que quelques remplacements de pierres à l'arrière du mur (Environ 1.0 m de hauteur sur le bord de la route et varient de de 2,0 à 6,0 m de hauteur du côté descendant de la pente)					
Α	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 50 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	\$					
В	L-1100	Remplacer pierre manquante - 400 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$		
С	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 75 mm de largeur x 50 mm de hauteur et ~ 200 mm de longueur x 250 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2		\$		
D	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 75 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	1	\$	\$		
Е	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$		
F	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	\$	\$		
G	L-1100	Remplacer les cinq dalles manquantes d'env. 50 mm de longueur x 250-300 mm de largeur x 200-250 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	5	\$	\$		
Н	L-1100	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	35	\$	\$		
ı	L-1100	Restauration du paysage	montant forfaitair e	1	-	\$		

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

Num d'art		Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	(tax	unitaire (es non nprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
MONTANT TOTAL 12.						\$	

Num d'art	Description du total partiel	Prix estimatif total (taxes non comprises)
1	Montants forfaitaires	\$
2	Belvédère du Mont-Castle – Mur de pierres	\$
3	Hillside Meadows - Cairn des scouts et mur de pierres	\$
4	Aire de fréquentation diurne Fireside – Foyer	\$
5	Belvédère du ch. Norquay – mur de pierres	\$
6	224, av. Banff - Centre d'accueil de Banff - mur de pierres	\$
7	117, rue Beaver – Entrée principale	\$
8	116, av. Park – mur de pierres	\$
9	553, rue Marmot – mur de blocs modulaires	\$
10	Cairn Dowling	\$
11	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) – Foyer	\$
12	Belvédère de la boucle Minnewanka – Mur de pierres	\$

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION	Ф.
(Taxes applicables en sus)	Ψ

**Remarque**: Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### ANNEXE B DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

#### ANNEXE C FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire d'attestation

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Canada	Adresse	Coordonnees
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lieux des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Buyer - l'acheteur Nathaniel Harrison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus
	et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux,
	ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants
	respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et
	procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de
	sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels,
	équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la
	sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en
	place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des
	travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses
	sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes
	concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter
	ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures
	d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
Je	e soussigné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je
	omprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les

Je soussigne,	(entrepreneur), atteste que j'ai iu, que je							
comprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traita exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.								
Nom	Signature							
Date								



#### ANNEXE D - ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

		AMMEN	- D - AIILU	TATION DA	COUNTINGE	rage I of Z
Description et lieu des travaux					Nº du contrat	
					N° du projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue) Vil	lle Provi	nce Code p	postal		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue) Vil	lle Provi	nce Code p	noetal		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (Hulliero, rue)	ile Flovi	rice Code (	postai		
Assuré additionnel						
Sa Maiesté la Reine du chef du Canada re	eprésentée par le ministre de l'Environnement, a	agissant nour le compte	de l'Agence Parcs Cana	ada		
da majeste la Neme da onei da danada re	presence par le ministre de l'Environnement, d	igissam pour le compte (	ac i Agenee i ares cane	iuu.		
	Nom de l'assureur	Date d'entrée en	Date d'expiration			
Type d'assurance	et numéro de la police	vigueur J / M / A	J/M/A		Limites de la responsabil	ite
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale					\$	
Responsabilité civile					\$	\$
complémentaire/excédentaire					\$	
					\$	\$
Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
a motalitation						
Responsabilité en matière de					\$	Global
pollution				☐ Par incident☐ Par sinistre		\$
Dograma hilitá maritima						\$
Responsabilité maritime						
Responsabilité aérienne				☐ Par incident	\$	Global
Trooperious and a solution				☐ Par sinistre		
						\$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$
requis						
J'atteste que les polices ci-dessus ont ét	té émises par des assureurs dans le cadre de le	urs activités d'assurance	e au Canada et que ces	polices sont présenteme	nt en vigueur et comprennent l	es garanties et dispositions
	d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou			p	og o. oop. oo	oo garaniioo or alopooliiono
					- <u>-</u>	
Nom de la personne autorisée à signer pour	le compte de l'assureur (représentant, agent, court	tier)		Numéro de télé	phone	
Signature				Date J / M / A		
i						

Public Works and Government Services Canada

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile commerciale

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assuiettis

- (a) dynamitage;
- b) battage de pieux et travaux de caisson;
- c) reprise en sous-œuvre;
- d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter les limites inférieures suivantes :

- a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$:
- un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite:
- un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers/risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

### Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution

La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.

#### Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.

#### Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.